

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 septembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : 26
- Présents : 17
- Votants : 19

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

En application de l'Ordonnance n° 2021-1310 et du Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., BONNEAU R., BLANDINEAU M., Mmes CHEVRIER B., BERTAUD M-F., PAILLER A., BAUDRY K., M. HERCBERG F., Mmes ROUSSET C., JAUFFRIT L.

Absents : Mme ROUXEL M qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., Mmes JOLLY F. qui a donné pouvoir à qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F.

M. LEROY D., Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., Mme BRILLET L., M TESSIER P., M. LIAIGRE T, Mme MARTINEAU C.

Désignation du secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) crée par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Karen BAUDRY a été élue secrétaire de séance

N°	Intitulé de la délibération	Approuvée
2025 – 63	Bilan de concertation inscrite dans le projet de la modification n°1 du PLU	Oui à l'unanimité
2025 – 64	Eclairage du terrain d'honneur : convention SYDEV n°2025.ECL.0490 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage	Oui à l'unanimité

2025 – 65	Acquisition parcelle AV0079 chemin de Moscou	Oui à l'unanimité
2025 – 66	Association « Hirondelles Soullandaises Basket Club » : subvention exceptionnelle	Oui à l'unanimité
2025 – 67	Congrès des Maires : prise en charge et remboursement des frais de déplacement	Oui à l'unanimité
2025 – 68	Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	Prend acte

Le Maire
Jean-Michel ROUILLÉ


